



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
14/11/2017	14/11/2017	2017-5639.

**1. Intitulé du projet**

Projet de construction d'une résidence de 49 logements collectifs avec un niveau en sous-sol aux n° 35 à 43 de la rue du Président Carnot à LA TESTE DE BUCH

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**  
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**  
Dénomination ou raison sociale : SCCV CARNOT LA TESTE  
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : DUPONT Frédéric  
RCS / SIRET : 8 2 1 1 4 0 7 4 7 5 0 0 0 1 0 | Forme juridique : SCCV

**Joignez votre demande l'annexe obligatoire n°1**

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
17b)	Rabattement temporaire de la nappe du "Sable des Landes" pour la réalisation d'un niveau en sous-sol de 1 894 m <sup>2</sup> dans le cadre de la construction d'une résidence de 49 logements. Le volume prélevé durant la phase travaux de 120 jours est estimé à 59 2673 m <sup>3</sup> en périodes de basses et de moyennes eaux. ICPE - rubriques nomenclature Loi sur l'Eau: 1.1.1.0 (déclaration) pour la pause de 2 piézomètres et la mise en place de pointes filtrantes pour la phase de rabattement et 1.1.2.0 (autorisation temporaire) pour le prélèvement supérieur à 200000 m <sup>3</sup>

**4. Caractéristiques générales du projet**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**  
Le site du projet est actuellement occupé par des bâtiments à usage d'habitation avec dépendances, des voies de desserte en concassé ou dalles béton, une piscine et des espaces enherbés. La réalisation du projet va entraîner la démolition des bâtiments et de leurs dépendances ainsi que de la piscine. La Surface de Plancher des bâtiments à démolir s'élève à 585 m<sup>2</sup>.

Le projet d'aménagement prévoit la construction de bâtiments collectifs d'habitation en R+1 et R+1+attique (49 logements dont 11 en locatif social), d'une voie de desserte, de places de stationnement en rez-de-chaussée (14 places) et en sous-sol (64 places), de cheminements piétons et d'espaces verts privés et communs sur un terrain de 4 823 m<sup>2</sup>. La surface du sous-sol sera de 1 894 m<sup>2</sup>, le bâtiment A s'élèvera au-dessus du sous-sol, les deux autres bâtiments (B et C) seront érigés sur rez-de-chaussée.

L'accès à la résidence se fera depuis la rue du Président Carnot en limite Ouest, par le biais d'une entrée charretière et d'un porche, au niveau du bâtiment A.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'aménagement du projet permettra de répondre aux objectifs de densification du centre-ville portés par le PLU de La Teste de Buch en zone UB. Il s'agit d'une zone urbaine péri-centrale dense. Ce secteur reste lié au centre de l'agglomération. Dans cette zone, les bâtiments seront construits en ordre continu, semi-continu, ou discontinu.

Le présent projet vise à créer des logements (comprenant des logements sociaux), afin de répondre au besoin en logements d'une commune en croissance. Le projet consistera à réaliser 49 logements collectifs destinés à l'accession, 11 seront voués à du locatif social.

Les objectifs du projet sont de :

- densifier le centre-ville,
- créer des logements en accession et des logements sociaux,
- réussir son intégration paysagère dans un milieu urbain hétérogène,
- apporter une offre de logements en adéquation avec les besoins du territoire.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Phase de démolition :

La démolition consistera à détruire les 6 bâtiments d'habitation existants ainsi que les 8 dépendances (chais et abris) et la piscine; elle sera réalisée par une entreprise spécialisée.

Les étapes seront sensiblement les suivantes:

- 1- Suspension des différents réseaux : eau, électricité, gaz, chauffage, téléphone...
- 2- Pose de clôtures autour du bâtiment pour assurer la sécurité et interdire l'accès au public.
- 3- Assainissement du bâtiment afin de laisser planchers et murs.
- 4- Tri et acheminement des déchets.
- 5- Désamiantage (si nécessaire), effectué dans les normes.
- 6- Démolition mécanique du bâtiment avec des engins spécifiques
- 7- Évacuation des gravats

Phase travaux d'aménagement et de construction:

- 1- Le passage des réseaux enterrés d'eaux usées, d'eaux pluviales ainsi que de l'ensemble des réseaux divers dans des tranchées,
- 2- La construction des bâtiments collectifs :
  - 2.1: sous-sol: battage des pointes filtrantes et mise en place du rabattement de nappe, battage du rideaux de palplanches et terrassement de la fouille, coulage de la dalle étanchéité...
  - 2.2 : bâtiments: fondations, coulage des dalles, montage des murs, mise en place des charpentes et des ouvertures, toiture, ...
- 3- L'aménagement des voies nouvelles et des cheminements doux (terrassements, mise en place des couches de fondation et de forme, mise en place des bordures et du revêtement)
- L'aménagement des espaces verts paysagés et des espaces communs (programme de plantations)

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Dans sa phase d'exploitation, le projet vise à développer une typologie d'habitat compatible avec le site.

Le projet connaîtra donc la vie classique d'un ensemble de logements : vie des résidents, déplacements depuis les logements vers les lieux de travail et de loisirs, production de déchets ménagers, d'eaux usées, consommation d'eau potable...

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir et de construire (Code de l'Urbanisme) => Accordé le 3 octobre 2017

Dossier d'autorisation temporaire au titre de la Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement) => déposé à la Police de l'Eau en octobre 2017

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du permis de construire :	4 823 m <sup>2</sup>
Surface de plancher totale :	3 555 m <sup>2</sup>
Surface du sous-sol :	1 894 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1\_° 08' 37" O Lat. 44° 37' 47" N

35 à 43 rue du Président Carnot

Commune de LA TESTE DE BUCH (33)

Cadastre: section FX n°328 à 340

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et b), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zonesinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF1: Prés Salés de la côte Sud du bassin d'Arcachon - 720000926 - située à plus de 3 km au Nord-Est ZNIEFF2: Bassin d'Arcachon - 720001949 - située à 890 m au Nord
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune : LA TESTE-DE-BUCH Motif du classement : Commune riveraine d'un étang salé Espace : Bassin d'Arcachon et Etang de Cazaux Classement : Mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon - FR9100006 - situé à 870 m au Nord
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement sonore des infrastructures de transports terrestres Arrêté préfectoral du 2 juin 2016 Le site du projet n'est cependant pas concerné par une de ces infrastructures.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètres de protection des monuments historiques (500m): Hôtel dit de Baleste ou maison Portier



Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans: - une zone humide élémentaire du SDAGE AG - une zone humide du SAGE « Etangs littoraux Born et Buch - une zone humide RAMSAR qui intéresse le Bassin d'Arcachon à 5,2 km au Nord.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de LA TESTE DE BUCH (33) est concernée par: - PRL Erosion Dunaire et recul du trait de cote (Plan de Prévention des Risques Littoraux, approuvé le 31 décembre 2001) - PPRSM du Bassin d'Arcachon (Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine, prescrit le 10 novembre 2010) - PPRIF (Plan de prévention du risque Incendie de Forêt, prescrit le 1er février 2007) - PPRC Cazaux : Surpression – projection (Plan de Prévention du Risque Technologique, approuvé le 14 octobre 2016)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de LA TESTE DE BUCH est concernée par la ZRE "Oligocène à l'Ouest de la Garonne", dont la cote de référence est à -205 m NGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Directive Habitats: - Bassin d'Arcachon et Cap Ferret - FR7200679 - situé à 870 m au Nord - Forêts dunaires de La Teste de Buch - FR7200679 - situé à 1,2 km au Nord-Ouest Directive Oiseaux: - Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin - FR7212018 - situé à 870 m au Nord
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un rabattement de nappe temporaire aura lieu pour la phase travaux du niveau en sous-sol. Il s'agira de prélèvements intéressant la nappe superficielle dite du "Sable des Landes": LANDES AQUITAINE OCCIDENTALE / MIO-PLIO-QUATERNAIRE (BDRHF V1: code 127a0)  Le projet sera également connecté au réseau d'eau potable public existant. Il s'agira de raccorder les bâtiments au réseau AEP. Ce raccord sera étudié dans le cadre du permis d'aménager et fera l'objet d'un accord du gestionnaire dudit réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rabattement de nappe sera temporaire et limité à la phase travaux en fouille prévue sur 4 mois (120 jours). A la fin de la phase de rabattement, le niveau de la nappe retrouvera son niveau stabilisé. la masse d'eau concernée est FRFG045 (Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde), cet aquifère majoritairement libre s'étend sur 7673 Km <sup>2</sup> .
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de démolition des constructions existantes (maisons d'habitation, chais, abris...) seront selon leur nature, potentiellement réutilisés sur site ou sur un autre site, ou envoyés vers des centres de traitement agréés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est actuellement occupé par des constructions à usage d'habitation et dépendances en secteur urbanisé dense du centre de la commune de La Teste de Buch. Il n'est pas mis en évidence de continuités écologiques (trame verte ou bleue) sur le site du projet où l'on rencontre des zones imperméabilisées et des espèces inféodées aux milieux urbains. La réalisation du projet (phase travaux) pourra amener au dérangement des espèces que l'on peut rencontrer au niveau des jardins (principalement des oiseaux qui trouveront des zones de report au voisinage du projet)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en amont hydrographique des sites Natura 2000 situés au niveau du Bassin d'Arcachon.  Les habitats ou espèces rencontrées au niveau du réseau Natura 2000 sont liées au Bassin d'Arcachon.  Le projet n'est pas de nature à impacter les habitats ou les espèces de ce milieu constitué par une vaste lagune semi fermée car les eaux issues du rabattement seront restituées vers le réseau existant public (réseau d'assainissement EP de la commune) après décantation.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impactera pas les ZNIEFF et les sites inscrits ou classés qui sont éloignés. Il n'engendrera pas de prélèvement d'eaux souterraines au niveau de la ZRE. Le projet est soumis à l'avis des Architectes des Bâtiments de France dans le cadre du permis de construire (périmètre de protection des monuments historiques) Le projet respecte la Loi littorale.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le risque technologique est présent au niveau du secteur militaire de Cazaux au Sud du territoire communal.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques "inondation par submersion marine" et "érosion du trait de côte" ne concernent pas les terrains du projet. Le risque incendie de Forêt concerne les zones forestières de la commune. Le projet se développe en centre-ville.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 2 km des premiers parcs à huîtres et les eaux exhaurées seront rejetées au niveau du réseau public des eaux pluviales.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux, cet impact sera temporaire, limité à la phase chantier. Du fait de la création de nouveaux logements, le projet sera à l'origine de la présence de nouveaux habitants dans le secteur, habitants amenés à se déplacer en voiture, mais également des déplacements doux : piétons, cycles et transports en commun, dans une zone desservie par ces services.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entraîner des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage public sera mis en œuvre sur la résidence. L'utilisation éventuelle de candélabres à variation ou détection pourra limiter les émissions lumineuses.</p> <p>Actuellement, on observe des émissions lumineuses à proximité immédiate, issues de l'urbanisation voisine (rue du Président Carnot, constructions voisines, ...).</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront récupérées, stockées et rejetées vers l'extérieur du site. La solution compensatoire pour la gestion des eaux pluviales sera suffisamment dimensionnée pour stocker une pluie de fréquence décennale, conformément aux exigences du Bassin d'Arcachon.</p> <p>Les eaux d'exhaures (phase travaux sous-sol) seront rejetées dans le réseau public pluvial de la rue du Président Carnot, après décantation. Ce rejet sera temporaire ( 4mois maximum).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public existant. Les eaux usées seront ainsi traitées au niveau de la station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La démolition des constructions existantes devrait entraîner la production de déchets à priori non dangereux et/ou inertes.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est soumis à un cahier architectural et à l'avis des ABF dans le cadre du permis de construire du fait de la présence d'un périmètre de protection des bâtiments historiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de cette zone permettra de créer des logements dans le secteur, en cohérence avec le développement urbain de la ville et en cohérence avec les prescriptions du PLU de La Teste de Buch.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les eaux d'exhaures liées à la phase travaux du sous-sol ainsi que les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet seront collectées, stockées et/ou décantées puis rejetées vers le réseau public existant de la rue du Président Carnot (gestion qualitative et quantitative), avec autorisation du gestionnaire du réseau.

Les mesures du projet afin de réduire et compenser ses impacts sont pris en compte et détaillés dans le dossier d'autorisation temporaire déposé en DDTM33 en octobre 2017.

Le rabattement de nappe requiert un aspect temporaire et le rejet des eaux exhaurées a lieu au niveau du réseau public d'assainissement des eaux pluviales. Le prélèvement est minimisé par la mise en place d'un rideau de palplanches qui ceinturera la fouille.

La nappe objet du rabattement n'est pas déficitaire et n'est pas exploitée pour l'alimentation en eau potable.

Les mesures sont détaillées dans l'annexe n°7.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération projetée consiste à créer 49 logements collectifs avec un niveau en sous-sol.

Le prélèvement dans les eaux souterraines a lieu au niveau d'une nappe non déficitaire et requiert un aspect temporaire, limité à 4 mois.

Actuellement, les parcelles objet du projet sont occupées par des maisons d'habitations et dépendances, avec jardins. Les futurs bâtiments sont soumis à un cahier des charges architectural spécifique.

L'opération projetée a été définie de façon à prévoir la réduction de l'impact sur le milieu récepteur. Dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau, l'ensemble des mesures de réduction/compensation sont développées.

Des logements de qualité seront créés avec des espaces verts et communs associés.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
7. Présentation du site et du projet	

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

*Beycha et Caillau*

le,

*13. 11. 17*

Signature

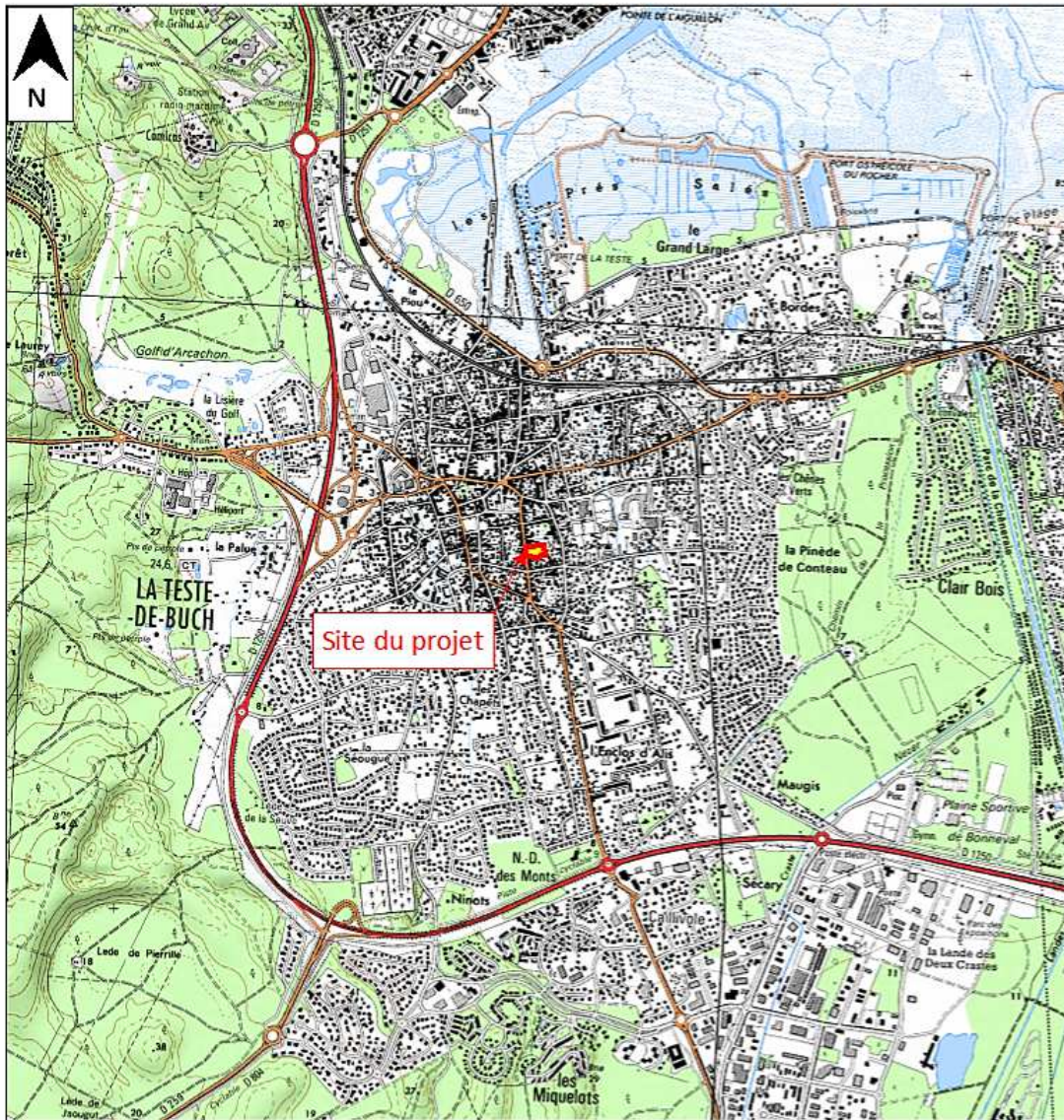
*[Signature]*  
R  
CARNOT LA TESTE  
SCCV au capital de 400 €  
2 route de la Forestière - CS 21001  
33750 BEYCHAC et CAILLAU  
RCS Bx 821 407 475

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

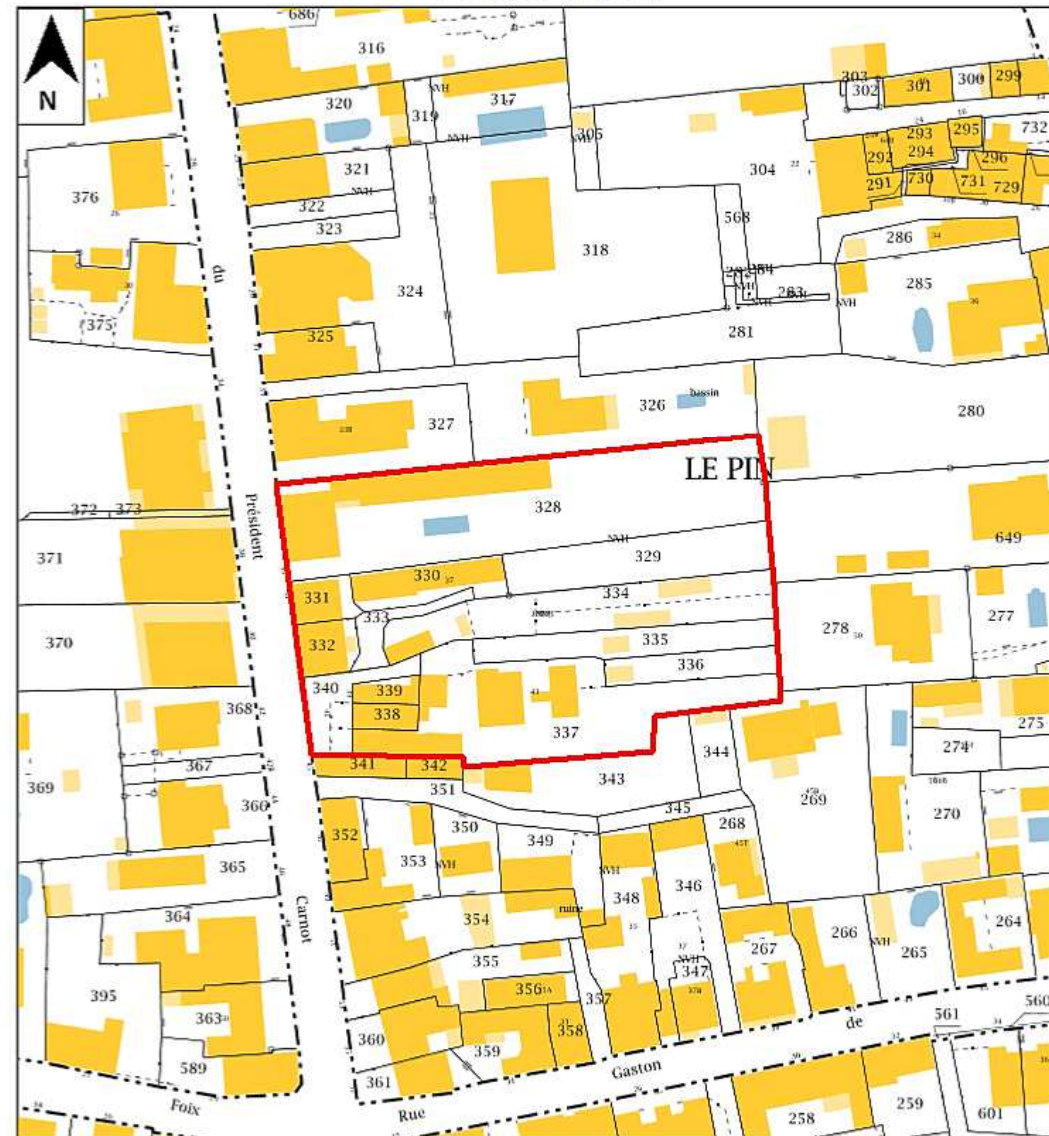


## 2. LOCALISATION DU SITE

Extrait de la carte IGN  
Echelle 1/25000



Extrait du plan cadastral  
Echelle 1/1000



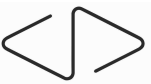
### Légende

 Site du projet



# 49 logements collectifs

Rue du Président Carnot - La Teste de Buch



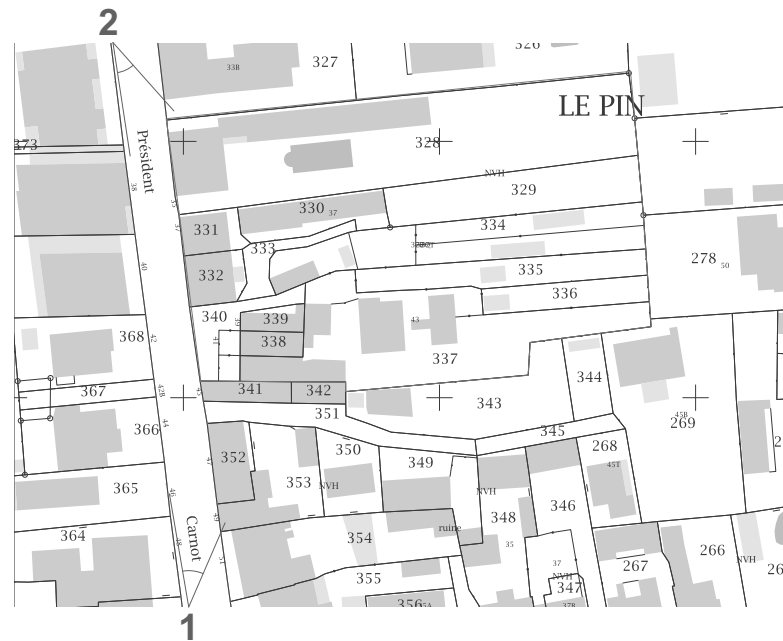
Jean Dubrous  
Architectures  
90 avenue St Exupéry  
33260 LA TESTE DE BUCH



1



2



1

# 49 logements collectifs

Rue du Président Carnot - La Teste de Buch



Jean Dubrous  
Architectures  
90 avenue St Exupéry  
33260 LA TESTE DE BUCH



1



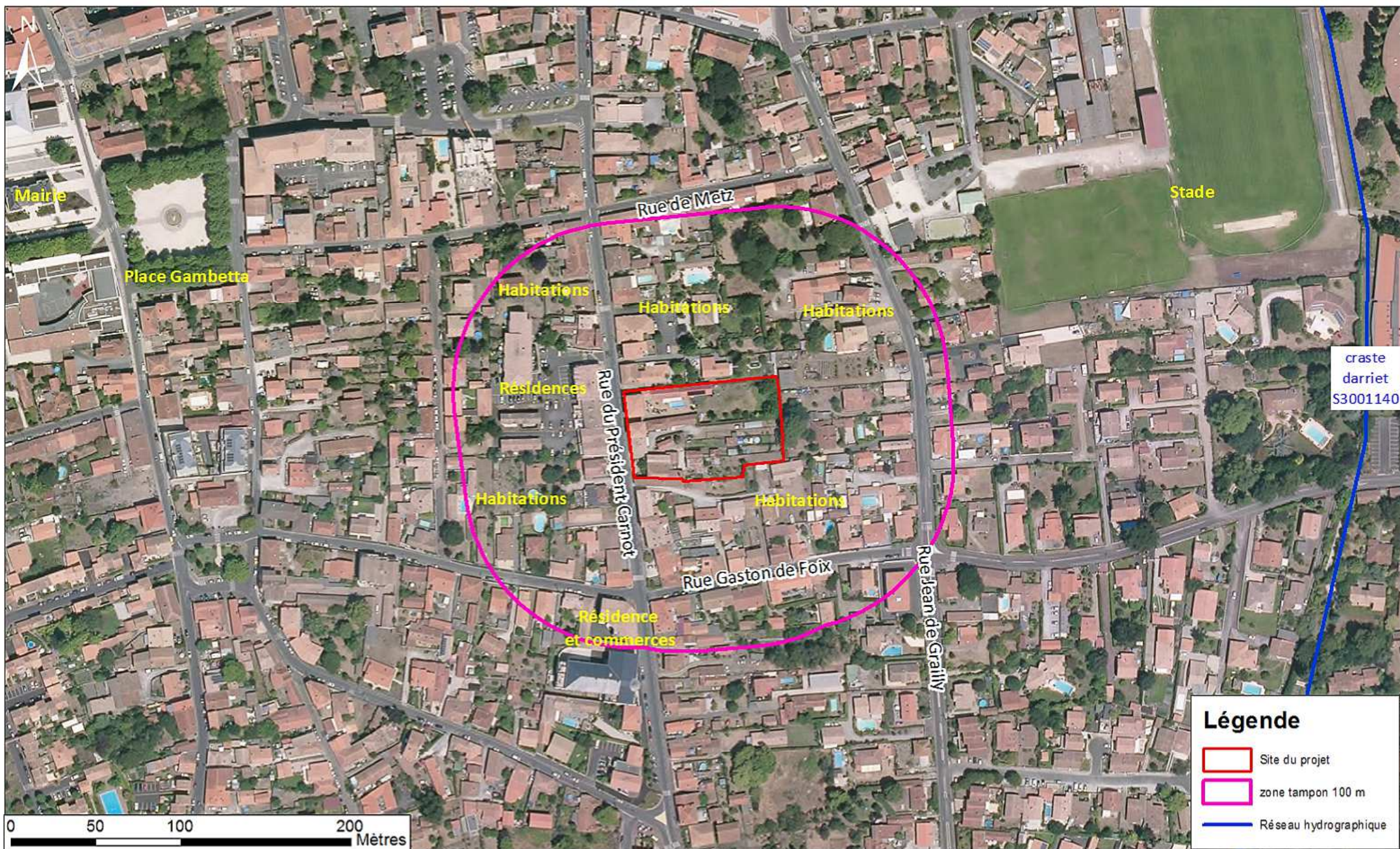
2





# 5. PLAN DES ABORDS 1/2000

## Photographie aérienne 2015

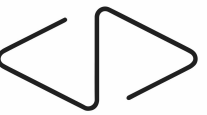








**49 logements collectifs**  
Rue du Président Carnot - La Teste de Buch



Jean Dubrous  
Architectures  
90 avenue St Exupery  
33260 LA TESTE DE BUCH







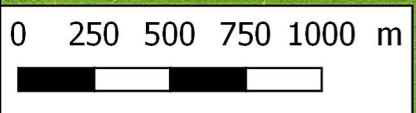
Bassin d'Arcachon et Cap Ferret

Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin




Forêts dunaires de La Teste de Buch

1250 m

870 m



**Légende :**

-  Site d'étude
-  Natura 2000 Directive Habitats
-  Natura 2000 Directive Oiseaux



# COMMUNE DE LA TESTE-DE-BUCH

Sise : 35 à 43 rue du Président Carnot

## Projet de construction de 49 logements collectifs



### *7. Description du site et du projet*

#### **Maître d'ouvrage**

SCCV CARNOT LA TESTE

28, rue des Maraîchers

33 260 LA TESTE-DE-BUCH

**N29-16- NOVEMBRE 2017**

# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>PRESENTATION DU SITE .....</b>	<b>3</b>
1.	LOCALISATION .....	3
2.	CONTEXTE URBAIN .....	5
3.	BASSIN VERSANT .....	6
4.	CONTEXTE GEOLOGIQUE-HYDROGEOLOGIQUE.....	6
a.	<i>Géologie.....</i>	6
b.	<i>Hydrogéologie de surface.....</i>	7
c.	<i>L'alimentation en eau potable.....</i>	7
d.	<i>Zone de répartition des eaux.....</i>	8
5.	MESURES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION .....	8
6.	PPRI (SUBMERSION MARINE) .....	12
<b>II.</b>	<b>PROSPECTIONS IN SITU .....</b>	<b>13</b>
1.	DONNEES GEOLOGIQUES ET HYDROGEOLOGIQUES.....	13
2.	ZONES HUMIDES.....	15
a.	<i>Zone humide RAMSAR.....</i>	15
b.	<i>Zones humides répertoriées.....</i>	15
c.	<i>Composition floristique.....</i>	16
d.	<i>Critère sol.....</i>	17
3.	SYNTHESE .....	17
<b>III.</b>	<b>DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>19</b>
1.	LA DEMOLITION .....	19
2.	LE PRINCIPE DE RABATTEMENT DE NAPPE TEMPORAIRE .....	20
3.	LA COMPOSITION DU PROJET .....	21
<b>IV.</b>	<b>IMPACTS ET MESURES .....</b>	<b>22</b>
1.	LE RABATTEMENT DE NAPPE ET LE REJET DES EAUX D'EXHAURE.....	22
a.	<i>Impact du prélèvement.....</i>	22
b.	<i>Impact du rejet des eaux d'exhaure .....</i>	23
2.	DETAIL DES MESURES LIEES AU RABATTEMENT DE NAPPE .....	23
a.	<i>Mesures pour la gestion des eaux d'exhaure : création d'un bac de décantation .....</i>	23
b.	<i>Mesures de prévention temporaire pendant les travaux .....</i>	23
3.	LE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES.....	25
4.	LE TRAITEMENT DES EAUX USEES .....	26
5.	INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT.....	27

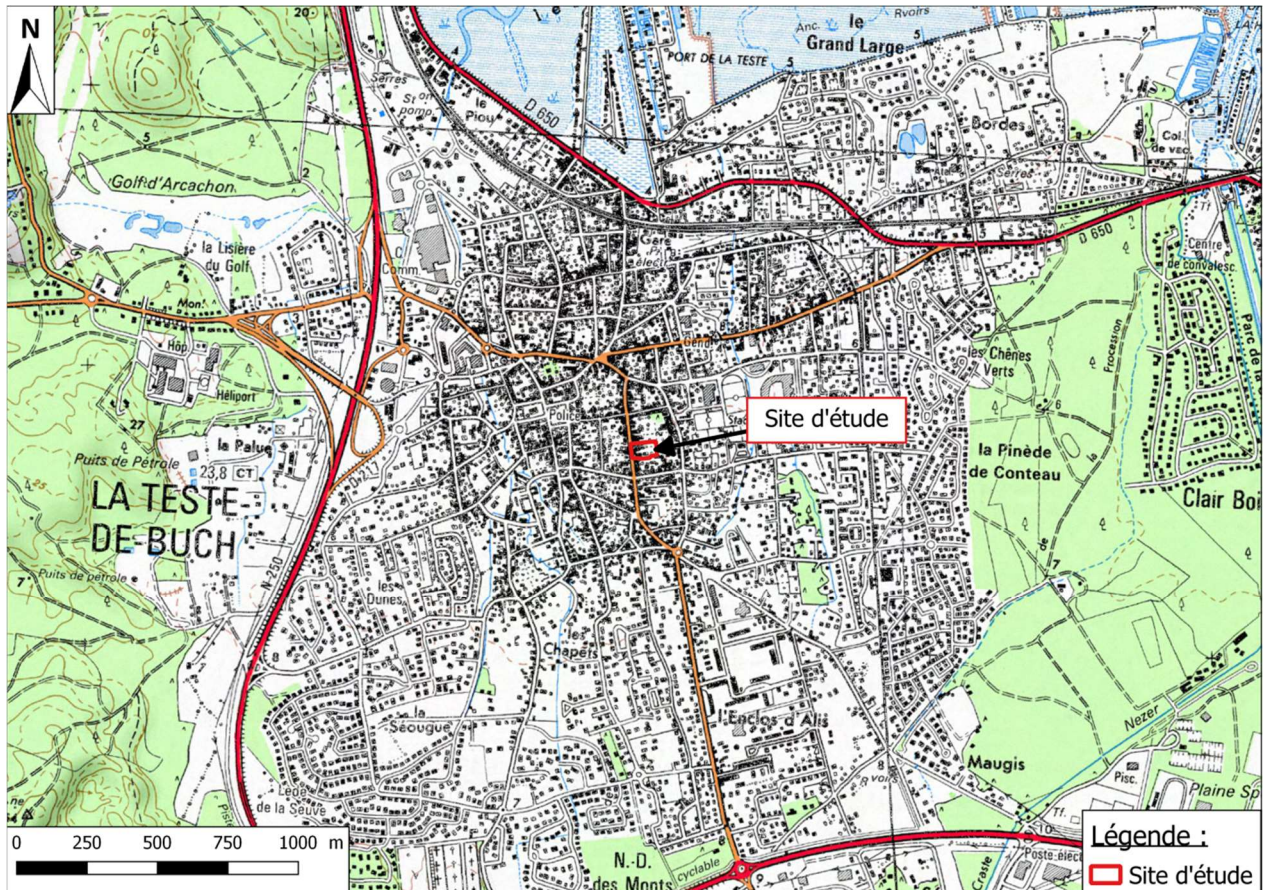


# I. Présentation du site

## 1. Localisation

Le terrain objet du projet est implanté dans le centre-bourg de la commune de LA TESTE DE BUCH, entre le n°35 et le n°43 de la rue du Président Carnot.

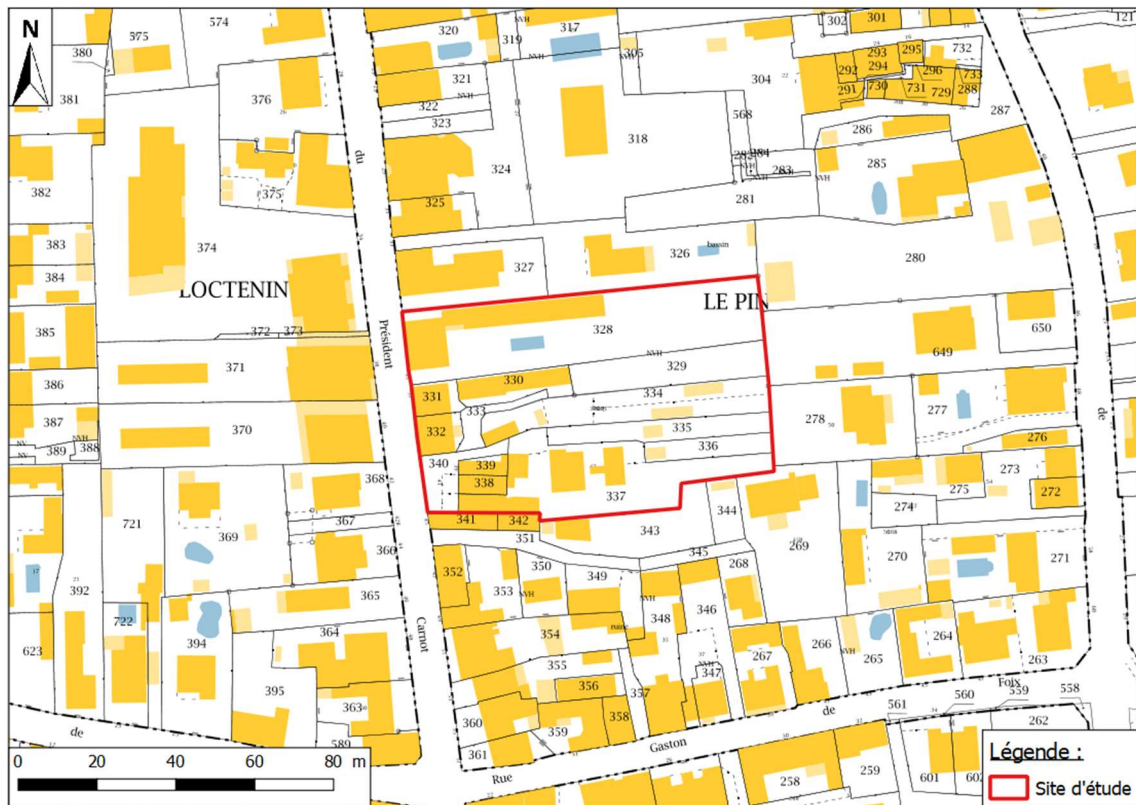
La commune de LA TESTE DE BUCH appartient au territoire du Bassin d'Arcachon.



Localisation du projet (source : SCAN 25)

D'une superficie d'environ 4 823 m<sup>2</sup>, le site du projet occupe les parcelles cadastrées section FX n°328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340 du plan cadastral de la commune.





Localisation du projet sur fond cadastral (source : cadastre.gouv)

Le projet de construction vise à réaliser un ensemble résidentiel. Le site est actuellement occupé par des bâtiments qui seront démolis dans le cadre du projet, des voies de desserte (en remblais et dalle béton), une piscine ainsi que des espaces enherbés.

L'accès se fait depuis la rue du Président Carnot en limite Ouest.

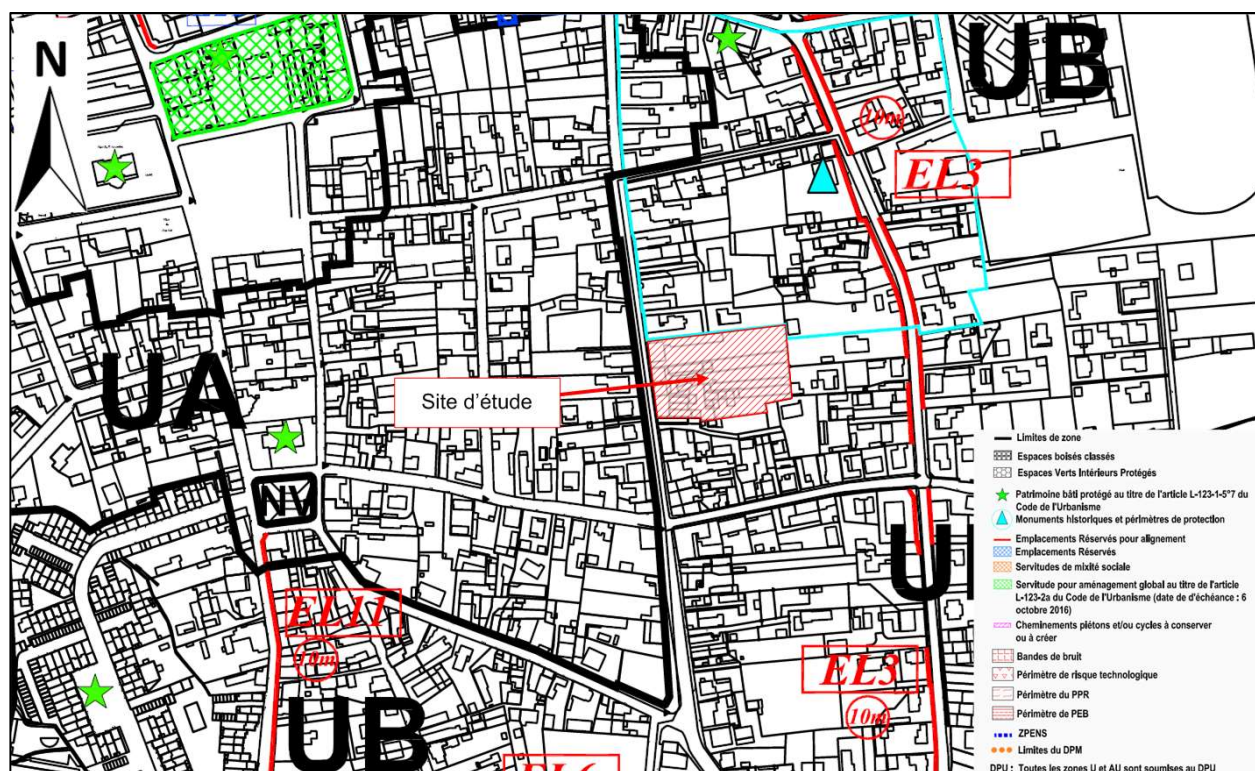


Localisation du projet sur photographie aérienne (source : BD ORTHO, 2015)

## 2. Contexte urbain

Le PLU de la commune de La Teste de Buch a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 6 Octobre 2011, puis modifié le 12 Septembre 2013. La commune a mis à jour son PLU en date du 6 Mars 2014 suite au décret du 6 Juin 2013 portant établissement de la liaison hertzienne entre les communes de Biscarosse et Cazaux. Une deuxième simplification a été approuvée par délibération du conseil municipal en date du 28 Janvier 2016.

Dans le secteur du projet, le règlement du zonage UB s'applique. Il s'agit d'une zone urbaine péricentrale dense. Ce secteur reste lié au centre de l'agglomération. Dans cette zone, les bâtiments seront construits en ordre continu, semi-continu, ou discontinu.

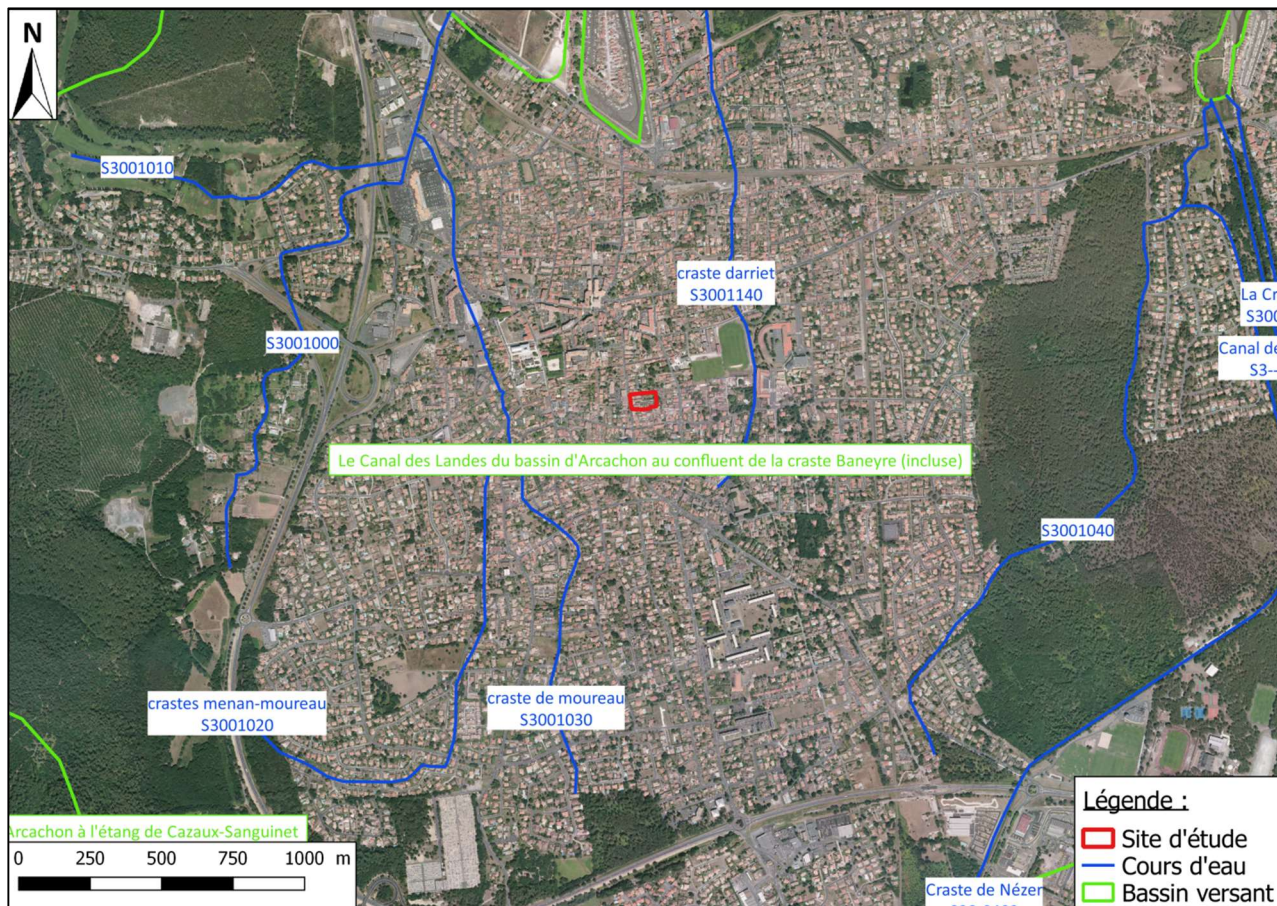


Extrait du PLU (e-urbanisme du SIBA)



### 3. Bassin versant

Le projet est implanté dans le bassin versant hydrographique "Le Canal des Landes du bassin d'Arcachon au confluent de la craste Baneyre (incluse)". La craste Darriet, référencée S3001140, passe à environ 340 m du site à l'Est et s'écoule en direction du Bassin d'Arcachon vers le Nord. La craste Menan-Moureau référencée S3001020, passe à environ 530 m du site à l'Ouest et s'écoule elle aussi vers le Nord en direction du Bassin d'Arcachon.



### 4. Contexte géologique-hydrogéologique

#### a. Géologie

La zone dans laquelle s'inscrit le projet se situe au Sud du bassin d'Arcachon.

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000 - feuille de La TESTE de BUCH - n°849, cette partie du territoire de la commune est recouverte par la partie inférieure de la formation des Sables des Landes, appelée formation de Castets (NF1). Cette formation sableuse plus ou moins épaisse est constituée de sables fins blanchâtres à petits granules de quartz.

On retrouve à proximité du site, les alluvions récentes, cartographiées Fy-z. Cette formation est constituée de sables et d'argiles sableuses grises à bleuâtres, à débris végétaux et passées tourbeuses.





Extrait de la carte géologique de la France (BRGM)

### b. Hydrogéologie de surface

La première masse d'eau souterraine rencontrée porte le code FRFG045 ; il s'agit des « Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde ».

Il s'agit d'un aquifère majoritairement libre qui s'étend sur 7 673 km<sup>2</sup>

L'état de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2007-2010) indique un « bon état » chimique et quantitatif.

**Il n'y a pas de pression sur cette masse d'eau vis-à-vis des nitrates et la pression vis-à-vis des prélèvements est non significative (SDAGE 2016-2021). Cette masse d'eau n'est pas déficitaire.**

Le projet contient un niveau en sous-sol. Les travaux en fouille pour permettre la réalisation de ce niveau entraineront un rabattement de nappe temporaire, les prélèvements limités dans le temps concerneront donc la masse d'eau FRFG045.

### c. L'alimentation en eau potable

Selon les informations communiquées par l'ARS Aquitaine-DT33 (mise à jour en septembre 2014), il existe un captage AEP sur la commune de LA TESTE DE BUCH au niveau du Lac de Cazaux. **Le site du projet n'intercepte cependant pas le périmètre de protection de cette prise d'eau.** Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection de la ressource en eau potable.

#### d. Zone de répartition des eaux

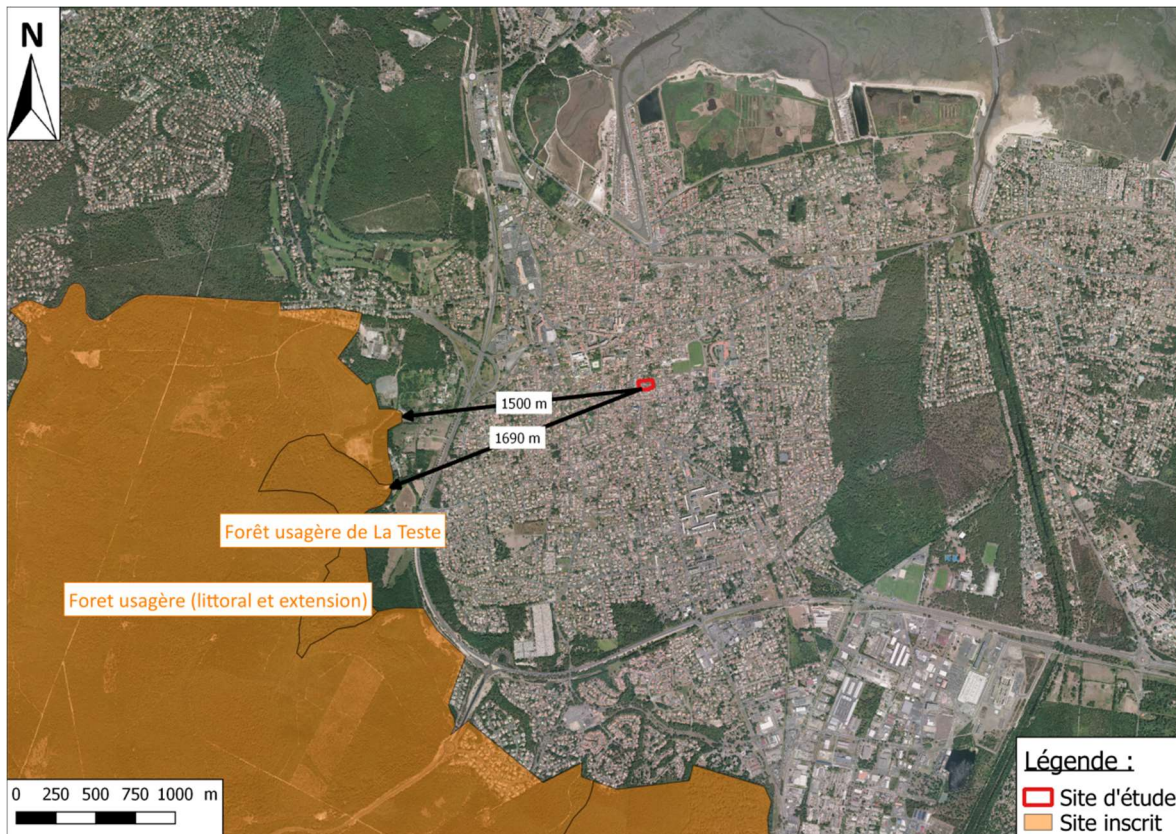
La commune de LA TESTE DE BUCH est concernée par la zone de répartition des eaux au titre de l'aquifère de l'Oligocène à l'Ouest de la Garonne à la cote de référence de -205 m NGF, selon l'arrêté préfectoral n°E2005/14 listant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux de Gironde. **Le terrain du projet se situe à une altimétrie oscillant entre +4,71 m NGF et +5,41 m NGF. Le projet n'est donc pas concerné par la ZRE. La base du sous-sol est prévue à +1,60 m NGF, le projet n'intercepte donc pas la ZRE.**

#### 5. Mesures d'inventaire et de protection

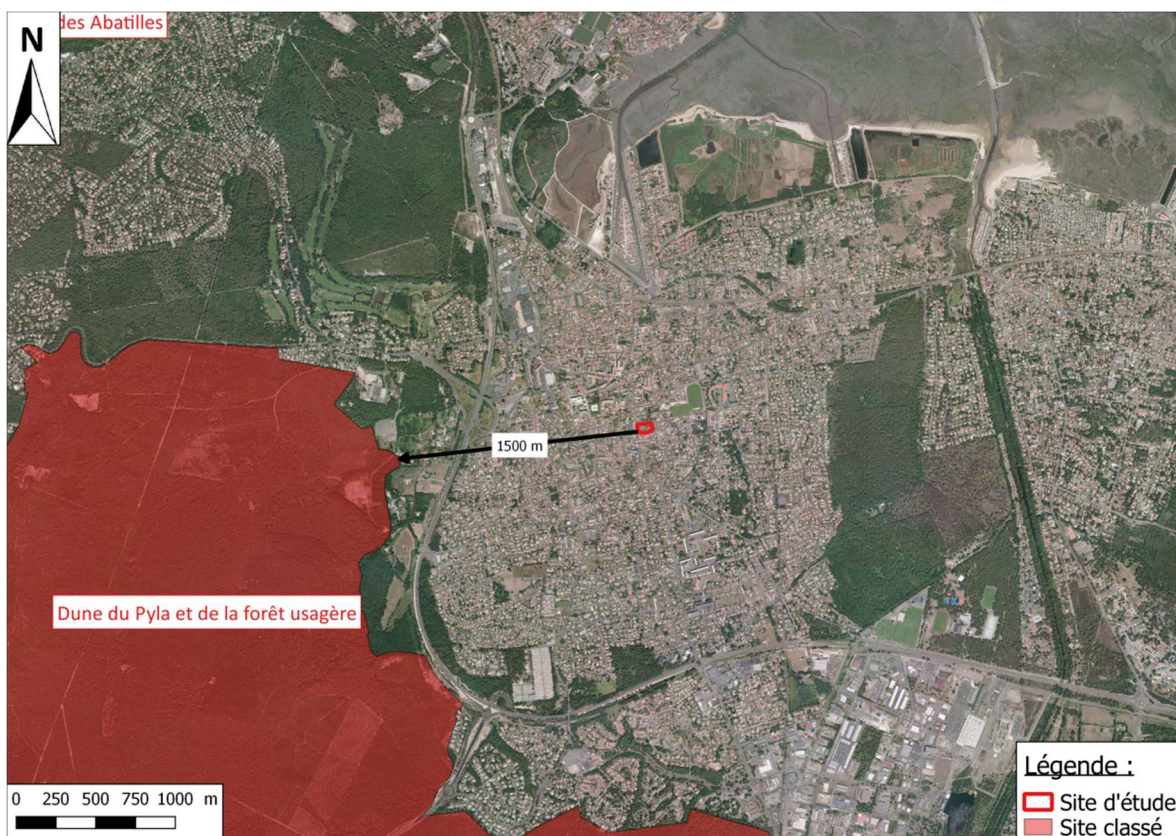
Les zones de protection du secteur sont les suivantes :

Type de Zone	Dénomination	Distance par rapport au site du projet
Sites inscrits	Forêt usagère (Littoral et extension) - SIN0000447	<b>NON</b> - distance de séparation de 1500 m
	Forêt usagère de la Teste - SIN0000446	<b>NON</b> - distance de séparation de 1690 m
Site classé	Dune du Pyla et de la forêt usagère - SCL0000575	<b>NON</b> - distance de séparation de 1500 m
Parc Naturel Marin	Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon - FR9100006	<b>NON</b> - distance de séparation de 870 m
Natura 2000 Directive Habitats	Bassin d'Arcachon et Cap Ferret - FR7200679	<b>NON</b> - distance de séparation de 870 m
	Forêts dunaires de La Teste de Buch - FR7200679	<b>NON</b> - distance de séparation de 1250 m
Natura 2000 Directive Oiseaux	Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin - FR7212018	<b>NON</b> - distance de séparation de 870 m
ZNIEFF 1	Prés Salés de la côte Sud du bassin d'Arcachon - 720000926	<b>NON</b> - distance de séparation de 3050 m
ZNIEFF 2	Bassin d'Arcachon - 720001949	<b>NON</b> - distance de séparation de 890 m
ZICO	Bassin d'Arcachon et Réserve Naturelle du banc d'Arguin - ZO0000603	<b>NON</b> - distance de séparation de 890 m





Positionnement du projet par rapport aux sites inscrits (DREAL)



Positionnement du projet par rapport aux sites classés (DREAL)





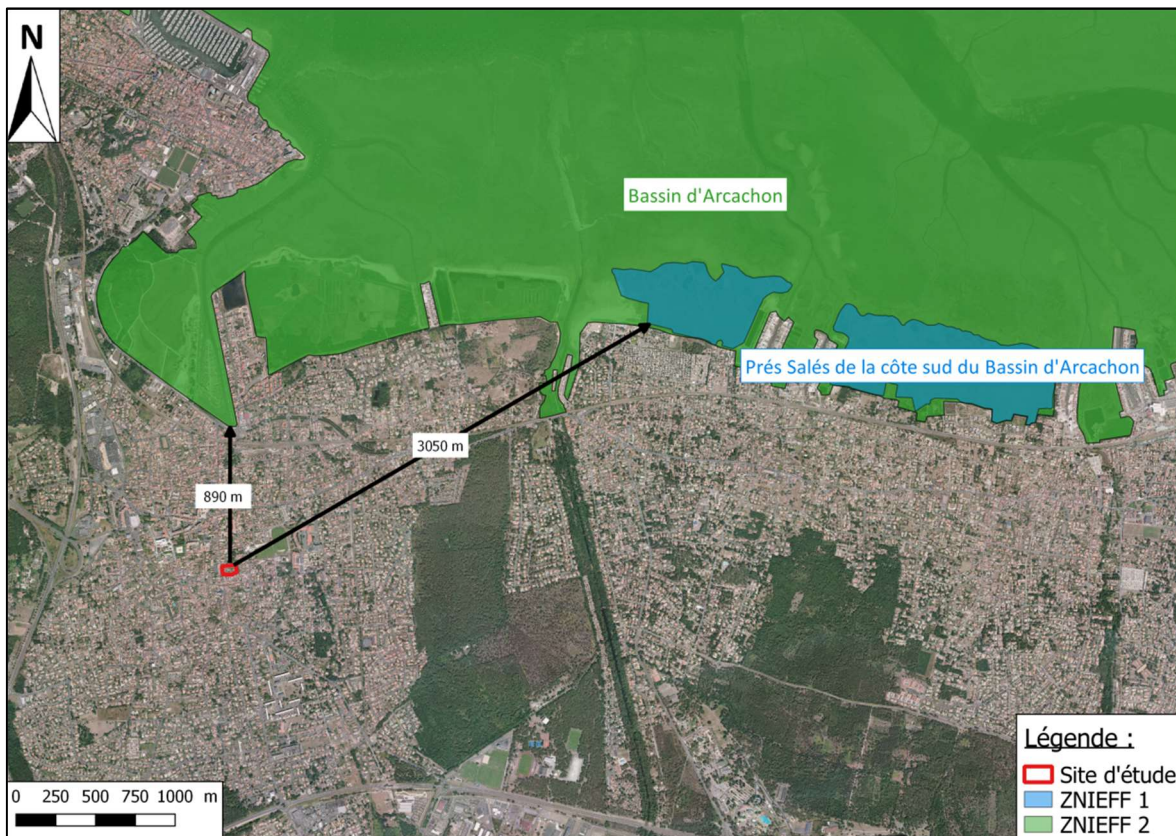
Positionnement du projet par rapport au Parc Naturel Marin (DREAL)



Positionnement du projet par rapport aux sites Natura 2000 (DREAL)

**N.B. :** Les sites Natura 2000 Directive Habitats « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret » et Natura 2000 Directive Oiseaux « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin » sont confondus sur la figure ci-dessus.





Positionnement du projet par rapport aux sites ZNIEFF (DREAL)

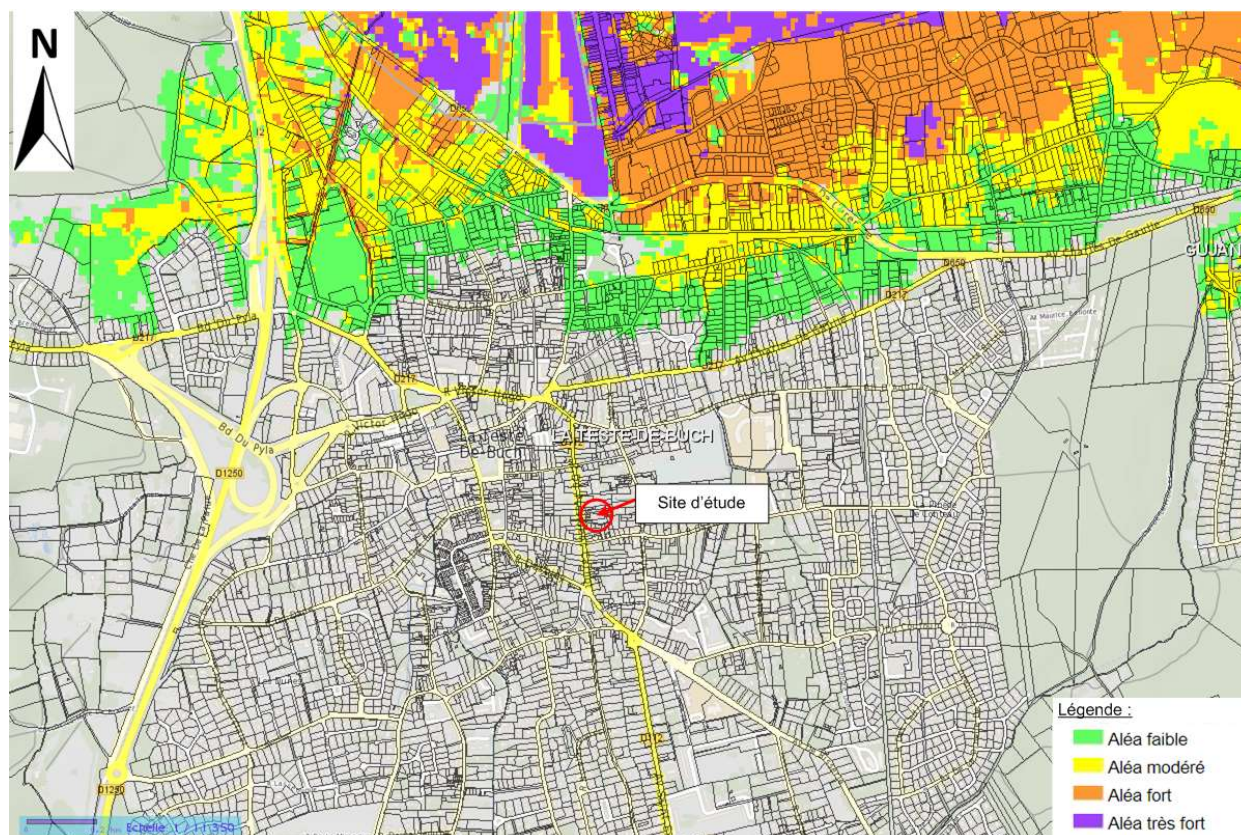


Positionnement du projet par rapport au site ZICO (DREAL)



## 6. PPRI (submersion marine)

La commune de LA TESTE DE BUCH (33) est concernée par le PPRSM du Bassin d'Arcachon (Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine, prescrit le 10 novembre 2010). L'emprise du projet n'est pas incluse dans les zones à risques de ce plan de prévention à venir.

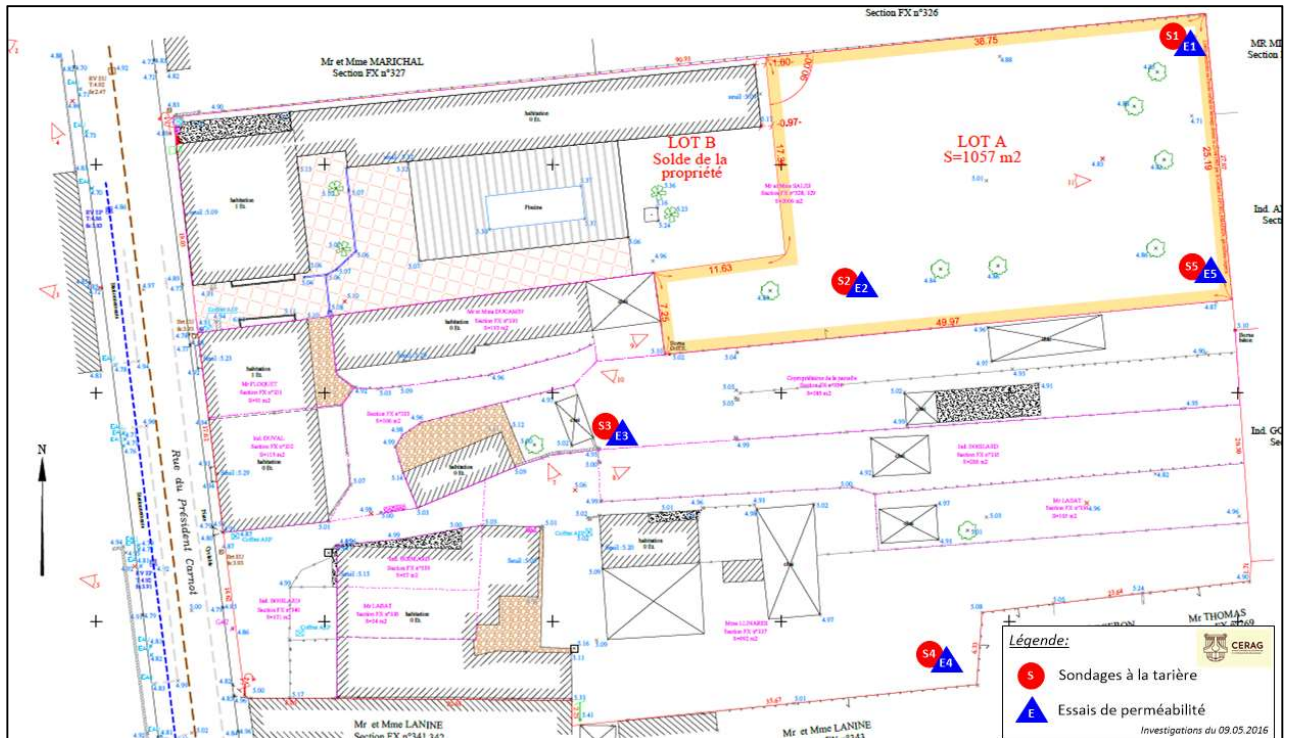


Extrait du zonage à venir du PPRSM du Bassin d'Arcachon (DDTM33)

## II. Prospections in situ

### 1. Données géologiques et hydrogéologiques

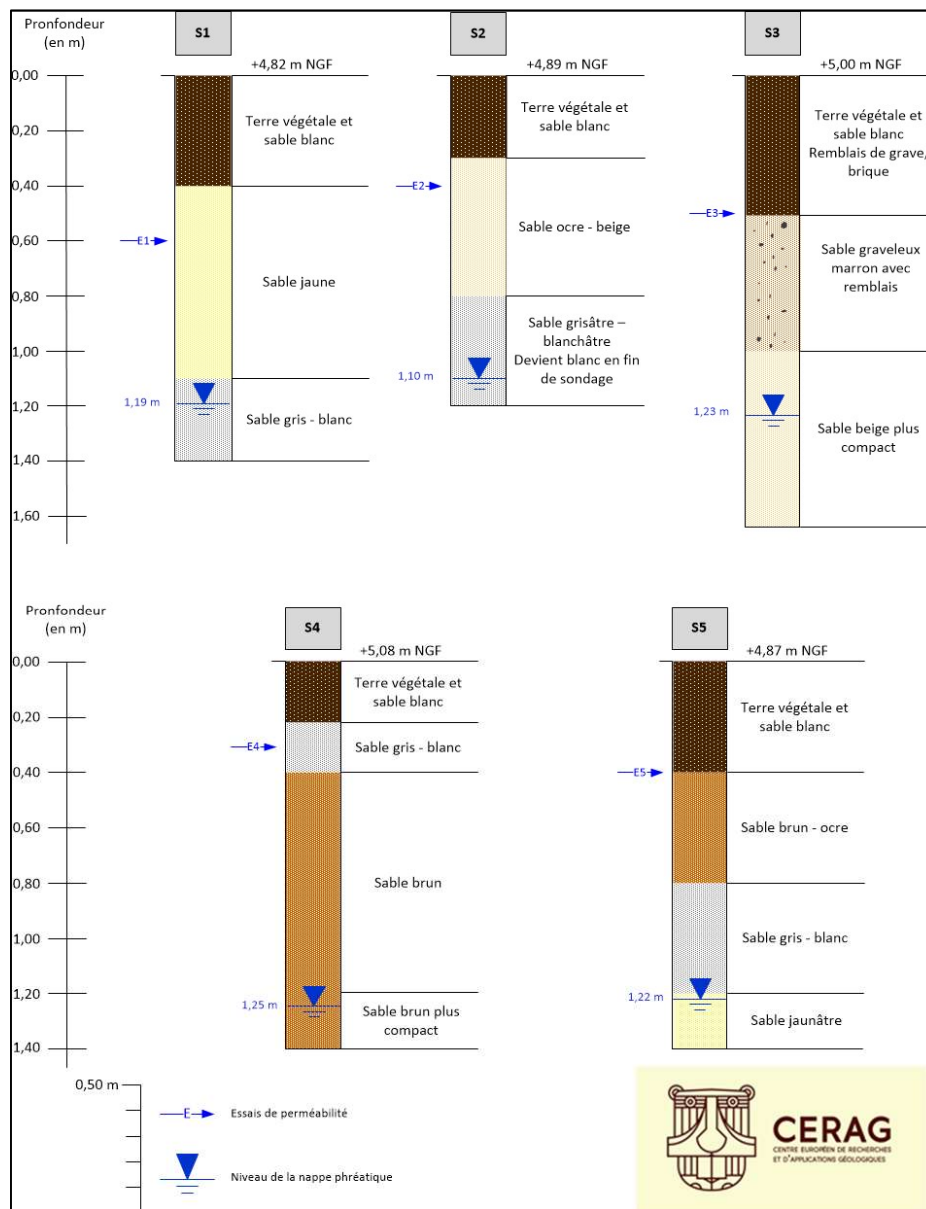
D'après l'étude géologique et hydrogéologique réalisée par le CERAG le 9 Mai 2016 (jour des investigations), plusieurs sondages à la tarière manuelle ont été réalisés. Leur localisation est présentée dans la figure suivante.



Plan de localisation des investigations (CERAG)

Les coupes lithologiques obtenues mettent en évidence :

- Un sable fin plus ou moins blanc,
- Ce sable devenant marron clair à jaunâtre plus en profondeur.



Coupes lithologiques des sondages à la tarière manuelle (CERAG)

Le 9 mai 2016, jour des investigations in situ, des niveaux d'eau ont été enregistrés lors de la réalisation des sondages. Les résultats sont reportés dans le tableau suivant :

Sondage	S1	S2	S3	S4	S5
Type d'eau	Nappe phréatique	Nappe phréatique	Nappe phréatique	Nappe phréatique	Nappe phréatique
Niveau de l'eau 09/05/2016	1,19 m/TN	1,10 m/TN	1,23 m/TN	1,25 m/TN	1,22 m/TN
Côte sol approximative**	+4,82 m <sub>NGF</sub>	+4,89 m <sub>NGF</sub>	+5,00 m <sub>NGF</sub>	+5,08 m <sub>NGF</sub>	+4,87 m <sub>NGF</sub>
Côte altimétrique de l'eau 09/05/2016	+3,63 m <sub>NGF</sub>	+3,79 m <sub>NGF</sub>	+3,77 m <sub>NGF</sub>	+3,83 m <sub>NGF</sub>	+3,65 m <sub>NGF</sub>



**Observation** : en cette fin de période de recharge des nappes superficielles, le niveau de la nappe se situait à une profondeur comprise entre 1,10 et 1,25 m/TN, soit comprise entre +3,79 m NGF et +3,83 m NGF

Un essai de pompage a été réalisé, le 12 Juillet 2017, par le CERAG dans le but de déterminer les caractéristiques hydrodynamiques et plus précisément le coefficient de perméabilité de l'aquifère afin de calculer l'ensemble des paramètres nécessaires pour le rabattement de la nappe lors de l'excavation de la fouille (réalisation d'un niveau en sous-sol).

L'interprétation des essais de remontée de nappe (par la méthode des rabattements résiduels) indiquent une valeur de coefficient de perméabilité de  $2,96.10^{-4}$  m/s.

## 2. Zones humides

### a. Zone humide RAMSAR

Le projet de situe à environ 5,2 km de la zone humide RAMSAR dite du « Bassin d'Arcachon, secteur du delta de la Leyre ».



Positionnement du projet par rapport au site RAMSAR

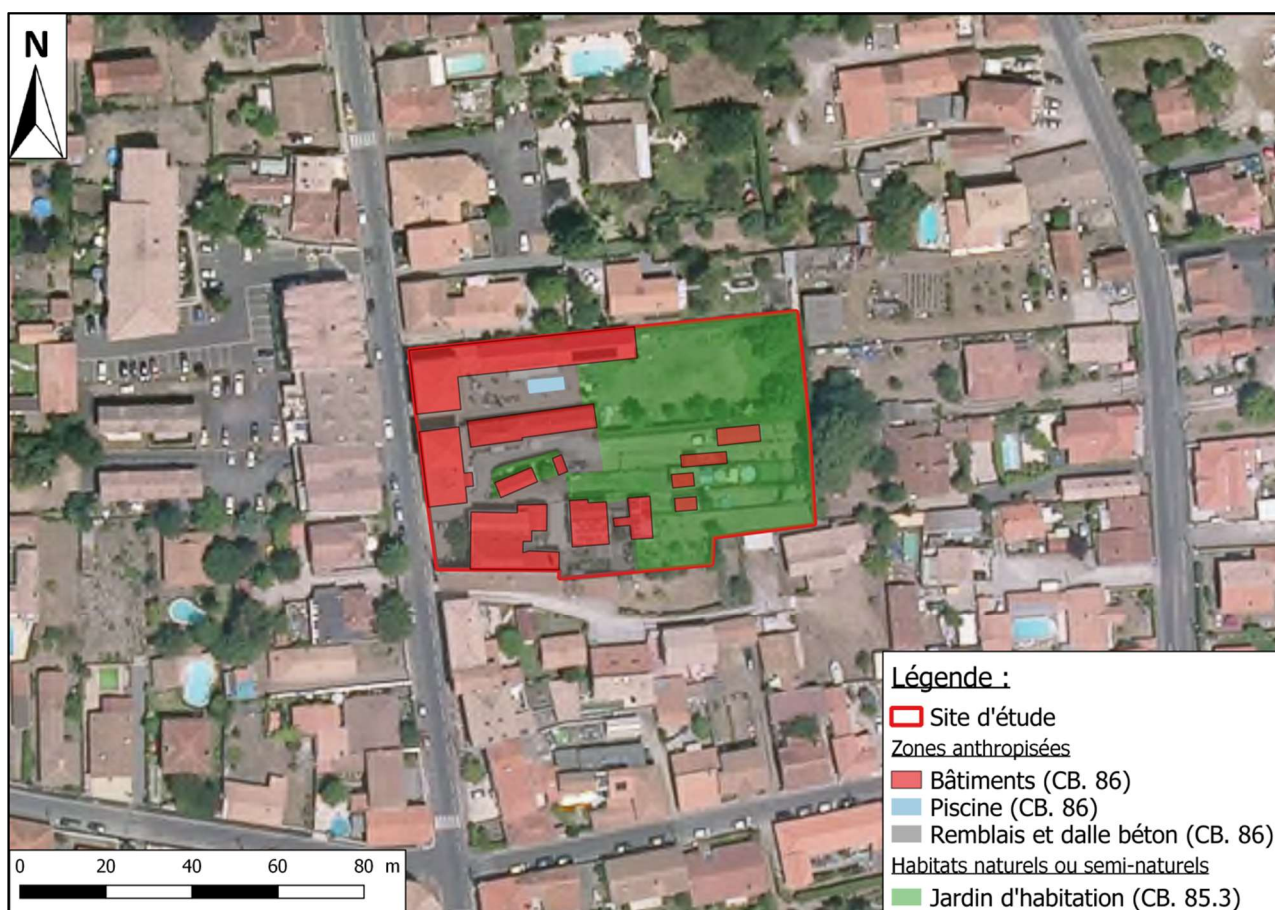
### b. Zones humides répertoriées

Selon le SIGORE Gironde, le projet ne se situe pas au niveau d'une zone humide référencée par le système d'information sur l'eau du bassin Adour-Garonne (zones humides élémentaires) ou par le réseau partenarial des données sur les zones humides.

La commune de La Teste de Buch est incluse dans le périmètre du SAGE « Etangs littoraux Born et Buch approuvé par l'arrêté inter préfectoral le 28 juin 2016. L'atlas des zones humides effectives sur le territoire du SAGE, indique que la zone humide la plus proche du projet est une « zone humide artificielle » et celle-ci se situe à environ 1 km au Nord-ouest.

### c. *Composition floristique*

Les prospections de terrain ont été effectuées en juillet 2017. Une seule formation végétale a été identifiée sur les parcelles. Il s'agit de jardins d'habitations (naturels ou semi-naturels).



Carte des habitats (CERAG)

#### i. *Jardin d'habitation (CB 85.3)*

Il s'agit d'une végétation qui est entièrement entretenue composée notamment d'espèces ornementales. Cette végétation est non représentative du milieu naturel. L'énumération des espèces n'a donc pas d'intérêt particulier dans ce présent rapport.





**Photographies du jardin d'habitation** (Crédits CERAG – 09/05/2016)

ii. Bâtiments (CB 86)



**Photographie des bâtiments, remblais et dalle béton** (Crédits CERAG – 09/05/2016)

**d. Critère sol**

Les types de sol identifiés par les sondages de l'étude hydrogéologique mettent en évidence la présence de sables au droit du site du projet, avec une nappe oscillante. Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié ces types de sol font partie des cas particuliers. Il convient donc d'analyser les conditions hydrogéomorphologiques : le site du projet ne présente pas de zones de dépression topographique où s'accumulent les eaux météoriques ou sujettes à un affleurement de la nappe. De plus le niveau des plus hautes eaux de la nappe superficielle a été estimé entre 0,50 m/TN et 0,60 m/TN ; alors, les 50 premiers centimètres du sol ne semblent pas saturés une partie de l'année.

**Le critère sol ne met donc pas en évidence de zone humide au droit du site du projet.**

**3. Synthèse**

Le terrain est aujourd'hui occupé par des bâtiments qui seront démolis dans le cadre du projet ainsi que des remblais et dalles bétons, une piscine et des jardins d'habitation.

**Topographie** : le site est relativement plat. L'altimétrie du terrain se situe entre +4,71 m NGF et +5,41 m NGF.

**Réseau hydrographique** : Le projet est implanté dans le bassin versant hydrographique du « Canal des Landes du bassin d'Arcachon au confluent de la craste Baneyre (incluse) ». Il n'y a pas de cours d'eau qui traverse ou longe le site.

**Zones humides** : Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site du projet.

**Nappe phréatique** : Niveau des plus hautes eaux compris entre 0,50 m/TN et 0,60 m/TN.

**AEP** : le site du projet ne se situe pas dans le périmètre de protection d'un captage d'alimentation en eau potable et hors ZRE.

Ce contexte va conduire à prendre **diverses mesures** en phase travaux du projet, visant à considérer au mieux les enjeux environnementaux avec notamment quelques mesures spécifiques lors du pompage temporaire de la nappe superficielle (rabattement) :

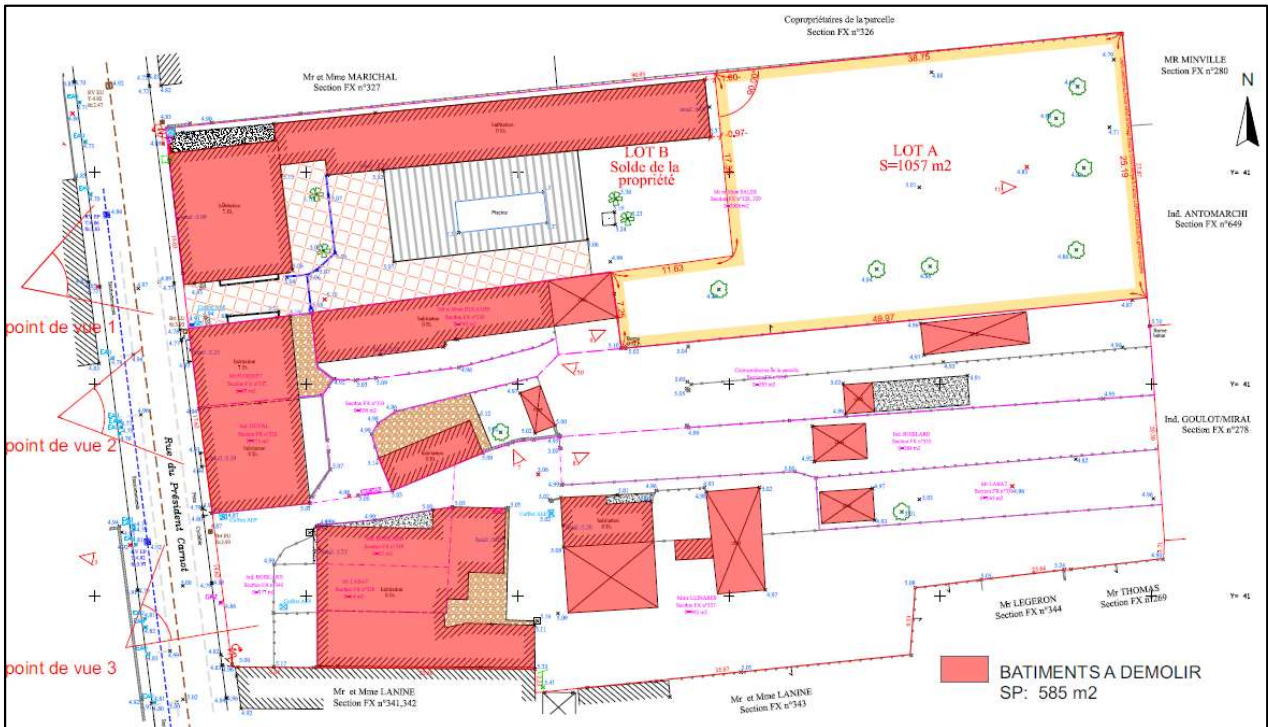
- Mise en œuvre d'une phase de pompage par des pointes filtrantes avec rideau de palplanches qui ceinture la fouille,
- Traitement des eaux d'exhaure par décantation (avant rejet),
- Rejet des eaux d'exhaure dans le réseau d'eaux pluviales collectif (avec autorisation du gestionnaire du réseau).



### III. Description du projet

#### 1. La démolition

Les maisons actuellement implantées ainsi que les dépendances seront démolies.



Plan masse démolition (Source : PC A1)



point de vue 3

Photographies des bâtiments à Démolir (PC A2)

## 2. Le principe de rabattement de nappe temporaire

Il s'agira d'un rabattement temporaire de la nappe superficielle, il sera nécessaire en phase travaux pour la réalisation du niveau du sous-sol au niveau du bâtiment A. Le niveau de la dalle du sous-sol est prévu à 3,10 m en dessous de la surface du plancher du futur rez-de-chaussée. Le plancher étant prévu à + 5,20 m NGF, la cote finie du sous-sol est donc prévue à + 2,1 m NGF. Le rabattement de la nappe superficielle devra se faire à 0,50 m en dessous de la cote finie du plancher du sous-sol soit +1,60 m NGF.

L'étude hydrogéologique et l'étude hydrodynamique de la nappe superficielle, réalisées par le bureau d'études CERAG, a permis de caractériser les variations du battement de la nappe et estimer les débits d'exhaure en phase chantier.

Les caractéristiques suivantes ont été retenues pour le calcul des débits d'exhaure :

- Superficie du sous-sol : 1 894 m<sup>2</sup>
- Cote d'arasement de la fouille : +1,60 m NGF
- Rabattement souhaité : entre 1,4 et 2,15 m selon la période
- Perméabilité du terrain :  $K = 2,96.10^{-4}$  m/s.

Période	Basses eaux (BE)	Niveau Intermédiaire (NI)	Hautes Eaux (HE)
Niveau de nappe (m NGF)	+ 3,00	+ 3,75	+ 4,30

Les eaux d'exhaure seront dirigées vers un bac de décantation ou équivalent avant rejet au réseau public.

Les niveaux d'eau caractéristiques Niveau Intermédiaires et Basses Eaux sont des valeurs moyennes par période caractéristiques d'années hydrologiques. Les volumes indiqués ci-dessous pour les prélèvements sont des estimations effectuées sur la base des débits d'exhaure théoriques et sur une durée de travaux limitée (environ 120 jours : 2 mois en période de basses eaux et 2 mois en période de moyennes eaux).

Les débits d'exhaure sont renseignés dans le tableau suivant :

	Basses eaux (BE)	Niveau Intermédiaire (NI)	Hautes Eaux (HE)	Total (m <sup>3</sup> )
Débit d'exhaure théorique (m <sup>3</sup> /h)	162,31	249,27	278,25	162,31 à 278,25
Durée de pompage (jours)	60	60	0	120
Volume prélevé (m <sup>3</sup> )	233 730,1	358 943,7	0	<b>592 673</b>

On constate que le volume total généré est supérieur à 200 000 m<sup>3</sup> et se trouve en condition d'Autorisation temporaire au regard de la rubrique 1.1.2.0 (nomenclature Loi sur l'Eau).

Les ouvrages mise en place pour le rabattement de nappe font l'objet d'une déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 (nomenclature Loi sur l'Eau).

**Le dossier d'autorisation temporaire a été déposé en DDTM (Police de l'Eau) le 17 octobre 2017.**

Le principe de pompage consistera à implanter un rideau de palplanches en périphérie de la zone à excaver c'est-à-dire l'emprise du sous-sol. Ce réseau de palplanches permettra de maintenir les sols naturels en place à proximité et permettra de s'affranchir du périmètre mouillé des parois lors du calcul des volumes d'eau à prélever dans la nappe superficielle. En effet, les sols étant maintenus en place grâce au rideau de palplanches, le niveau d'eau de la nappe superficielle ne sera pas modifié et donc la quantité d'eau à extraire sera fortement diminuée. Seul le fond de fouille sera en contact direct avec la nappe souterraine.

La méthode de pompage par pointes filtrantes permettra de diminuer le pompage des particules fines mais un bac de décantation sera tout de même installé en sortie de pompage pour diminuer les matières en suspension présentes dans les eaux souterraines.

### 3. La composition du projet

Le projet se compose de trois bâtiments de 49 logements collectifs qui s'étendent sur un axe Ouest-Est. 38 de ces logements sont destinés à l'accession et les 11 autres seront en locatif social. -Afin de respecter l'échelle pavillonnaire du site, les logements se répartissent en deux bâtiments en RDC et R+1, en deuxième ligne, au coeur d'un vaste parc paysager et un troisième bâtiment en R+1 + attique sur la rue du président Carnot.



Plan paysager PC (Dubrous Architecte)



Coupe PC (Dubrous Architecte)

## IV. Impacts et mesures

### 1. Le rabattement de nappe et le rejet des eaux d'exhaure

L'incidence des travaux de rabattement sera différente selon la période de l'année où l'opération de rabattement sera mise en œuvre ; en effet, les débits de pompage pourront fluctuer assez sensiblement.

Le pompage s'effectuera de manière continue en fonction de l'état du sous-sol et de la montée de la nappe ou de sa descente.

Le rejet est prévu dans le réseau des eaux pluviales présent au niveau de la rue du Président Carnot en limite Ouest.

#### a. Impact du prélèvement

Impact brut	Mesure et impact résiduel
<p>Le rabattement de la nappe pendant la phase de travaux pourra constituer une pression sur la masse d'eau.</p> <p>Il pourra également éventuellement affecter les ouvrages de captages périphériques du site.</p>	<p>La phase de rabattement de la nappe superficielle se fera de manière <b>temporaire</b> pendant la phase de travaux du sous-sol (120 jours : entre la période de basses eaux et de moyennes eaux). Après cette phase de travaux en fouille, le rabattement sera arrêté, le niveau piézométrique de la nappe superficielle du Plio-Quaternaire retrouvera son <b>état d'équilibre</b> antérieur.</p> <p><b>La masse d'eau souterraine</b> concernée par le rabattement (Plio-quaternaire) FRFG045 <b>n'est pas déficitaire</b>, l'aquifère s'étend sur 7673 Km<sup>2</sup>. Cette nappe ne subit pas de pression significative liée aux prélèvements.</p> <p>Il est recensé, au niveau de la banque de données du sous-sol du BRGM, 5 ouvrages dans un rayon de 1 km autour du projet. L'ouvrage le plus proche se situe à 245 m à l'Ouest.</p> <p>Il est très peu probable que le rayon d'influence du rabattement de la nappe pour la réalisation du sous-sol impacte de façon significative les ouvrages. En effet, <b>la présence de palplanches</b> permet de s'affranchir des périmètres mouillés en bord de fouille et assurent un maintien des sols au niveau des parois. <b>Ceci permet donc de fortement diminuer le rayon d'action des pompages</b> par les pointes filtrantes.</p>

## **b. Impact du rejet des eaux d'exhaure**

Impact brut	Mesure et impact résiduel
Risque de dégradation ou de contamination des eaux superficielles par le rejet d'eaux d'exhaure de qualité chimique inférieure ou polluées. Risque d'apport de matières en suspension.	L'impact du rejet est relativement modéré et des mesures de réduction permettront de limiter l'impact sur l'environnement, à savoir le pompage par des pointes filtrantes et la mise en œuvre de systèmes de <b>décantation</b> avant le <b>rejet des eaux d'exhaure au réseau EP</b> . Une analyse physico-chimique a été établie lors de la réalisation de l'essai de pompage pour être fournie au gestionnaire du réseau dans lequel sera opéré le rejet. <b>Le rejet est soumis à autorisation du gestionnaire du réseau.</b> Les eaux souterraines rejetées offriront une <b>qualité a priori constante</b> en hautes eaux comme en basses eaux et n'affecteront pas le rejet final avec des variations de qualité. Dans ces conditions les impacts qualitatifs sur les eaux de surface seront très réduits du fait de la quasi identité physico-chimique des eaux et d'un rejet opéré au niveau d'un réseau EP canalisé.
Risque de surcharge des réseaux Il est prévu de rejeter entre 3 888 m <sup>3</sup> et 6 672 m <sup>3</sup> d'eaux d'exhaure par jour. Le débit d'exhaure est de 162 à 278 m <sup>3</sup> /h.	<b>Le rejet est soumis à autorisation du gestionnaire du réseau EP.</b> <b>Un compteur volumétrique</b> sera mis en place et une personne sera affectée au suivi des prélèvements. Le rejet au réseau sera minimisé par le passage <b>des eaux exhaurées au niveau du/des dispositifs de décantation.</b>

## **2. Détail des mesures liées au rabattement de nappe**

### **a. Mesures pour la gestion des eaux d'exhaure : création d'un bac de décantation**

Un bac de décantation sera installé pour la phase de travaux ; il permettra la récupération et la décantation des eaux d'exhaure, avant rejet dans le réseau collectif.

- Rejet

Les eaux d'exhaure seront rejetées dans le réseau EP existant à l'Ouest du site (rue du Président Carnot).

- Qualité des eaux

Le bac permettra la décantation des eaux avant rejet au réseau EP collectif.

- Dimensionnement

Le bac sera dimensionné selon les débits d'exhaure prévisibles après contrôle de la piézométrie de la nappe avant le début du pompage.

### **b. Mesures de prévention temporaire pendant les travaux**

Les mesures compensatoires prévues pendant le chantier sont définies à partir des incidences hydrauliques et hydrogéologiques présentées dans l'étude.



### *iii. Suivi sur le plan qualitatif*

#### ✓ Pollution accidentelle

Les risques de pollution accidentelle peuvent être induits par les engins de chantiers et les éventuels stockages de produits réalisés sur le site. En conséquence en période de travaux, les zones de stationnement de l'ensemble des engins de chantier seront restreintes à des surfaces non sableuses, si possible en enrobé. Les pentes d'écoulement seront dirigées à l'extérieur des zones de fouilles ouvertes par les travaux.

Les stockages de carburants ou bien d'huiles hydrauliques seront réalisés selon les normes en vigueur avec des contenants à double paroi sur les surfaces imperméabilisées en dehors du périmètre de fouille ouverte.

Les matériels et engins présents sur le chantier feront l'objet de vérifications régulières quant à leur fonctionnement. Les opérations de maintenance importantes (entretien ou réparations lourdes) seront effectuées à l'extérieur du site.

#### ✓ Bac de décantation

Un contrôle par le maître d'œuvre consistera à vérifier l'état du bac pendant la période de pompage.

Les eaux pouvant être **chargées en MES, les boues accumulées en fond du bac** seront évacuées vers un centre de tri agréé.

#### ✓ Suivi

Les dispositions pratiques seront mises en œuvre pour réduire l'exhaure de particules dans les eaux pompées (**piège à sable, dessableurs**, etc.). Des analyses ponctuelles pourront éventuellement être effectuées sur les eaux d'exhaure, portant notamment sur la charge particulaire.

En cas de pollution accidentelle, des mesures spécifiques seront prises selon l'ampleur et l'extension du phénomène, en concertation avec l'ensemble des acteurs des administrations concernées.

### *iv. Suivi sur le plan quantitatif*

Les dispositifs de pompage seront équipés **de compteurs volumétriques**, permettant un suivi précis des volumes d'exhaure. Les résultats seront relevés régulièrement et pourront être transmis aux administrations en charge du suivi du dossier. Tout dépassement pourra être ainsi identifié et faire l'objet d'une correction ou bien d'une argumentation auprès des autorités.

En cas d'arrivée de périodes pluviométriques très intenses conduisant à une surcharge des réseaux, les exhaures de pompage seront en partie dérivées vers des canalisations de substitution permettant de soulager les eaux pluviales existantes.

#### ✓ Suivi piézométrique

Un suivi piézométrique sera effectué sur un ouvrage réalisé in situ, et des relevés par des sondes électriques de niveaux seront réalisés régulièrement par une personne affectée à cette tâche. Ces relevés seront fournis au responsable du chantier qui les transmettra régulièrement aux autorités de tutelle.

Le piézomètre de chantier pourra avoir les caractéristiques suivantes :

- profondeur : 5 m,
- tube PVC Ø 51/60 mm plein de 0 à 1 m/TN puis Ø 51/60 mm crépiné de 1 à 5 m/TN,
- chaussette géotextile et massif filtrant,
- fermeture et protection en tête avec capot en acier cimenté à la base.

✓ Suivi volumétrique

En complément, la même personne sera chargée du **suivi volumétrique à l'aide des compteurs sur les canalisations d'exhaure** des pompages de rabattement et du suivi des eaux dans les émissaires pluviaux.

Tout incident sur les opérations de pompage sera signalé dans un document spécifique également transmis en même temps que les résultats précédents.

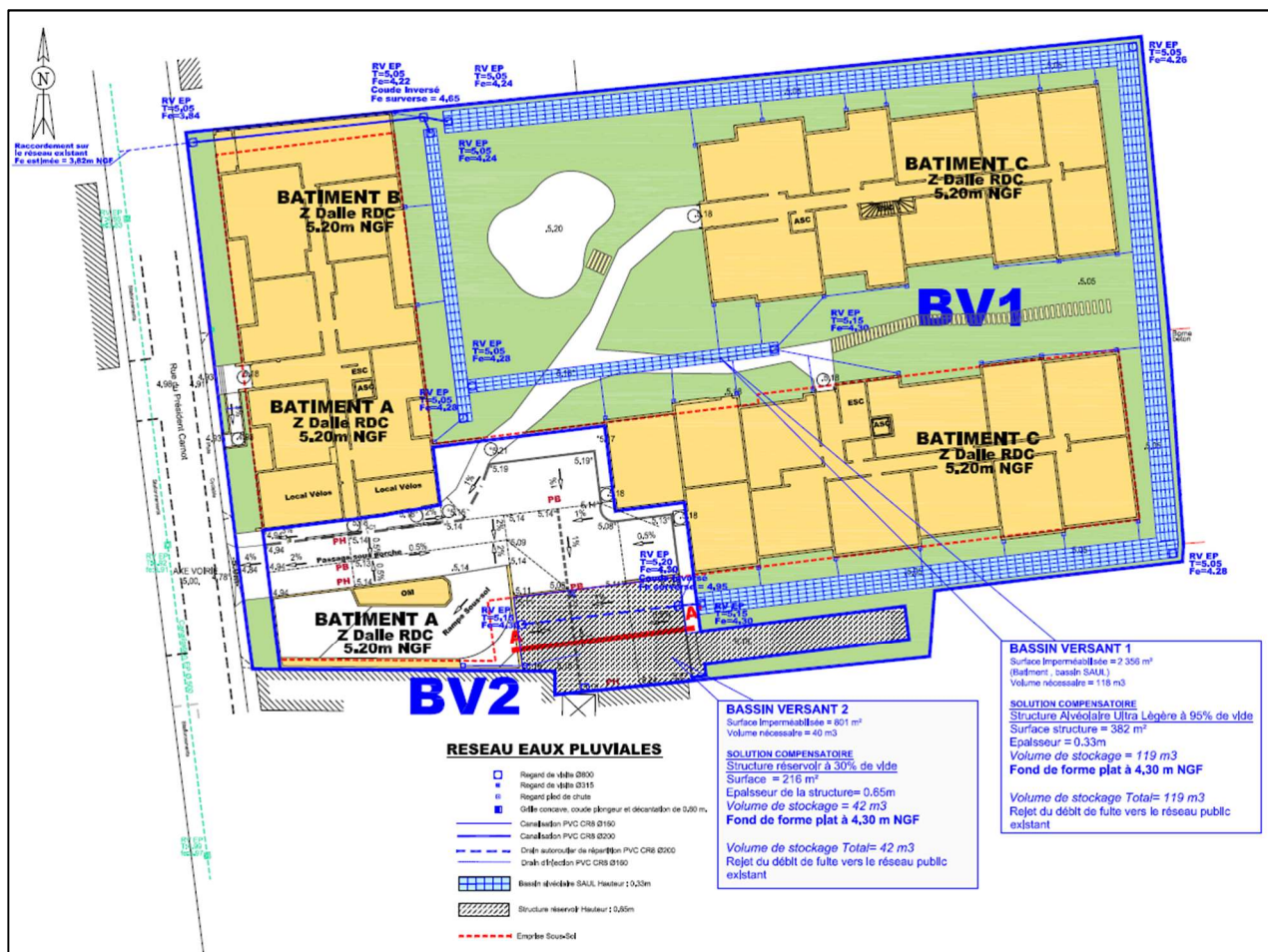
### 3. Le traitement des eaux pluviales

Une étude géologique-hydrogéologique menée in situ a mis en évidence que le sol était propice à l'infiltration des eaux pluviales sous conditions.

L'aménagement du projet entraîne une aggravation de l'imperméabilisation et supprime donc des surfaces d'infiltration des eaux météoriques vers la nappe superficielle. Les eaux pluviales seront stockées sur site dans une structure permettant l'infiltration ; cependant au regard de l'ampleur du projet et du niveau de la nappe qui peut être proche de la surface du sol en période de hautes eaux, il est prévu un raccordement sur le regard projeté en limite de propriété (réseau EP de la rue du Président Carnot).

L'unité foncière, objet de la demande du permis de construire, correspond à une surface de 4 823 m<sup>2</sup>.

Les eaux de ruissellement issues des zones imperméabilisées communes à l'opération (voie interne, places de stationnement, cheminements piéton et toitures des bâtiments) seront stockées par le biais de 2 bassins versants. Ces deux bassins versants sont présentés dans la figure suivante.



Localisation du système d'assainissement des eaux pluviales (Source : SARL AUIGE)

### **Pour le Bassin Versant 1 :**

La surface imperméabilisée est de 2 356 m<sup>2</sup>.

Le volume de rétention nécessaire est de 118 m<sup>3</sup> (50 mm par m<sup>2</sup> imperméabilisé selon les hypothèses en vigueur sur le territoire du bassin d'Arcachon).

La solution compensatoire de l'opération sera assurée par une structure alvéolaire ultra légère positionnée sous espaces verts.

Le bassin SAUL aura une épaisseur de 0,33 m sur une surface de 382 m<sup>2</sup> (95% de vide), il permettra la rétention d'un volume de 119 m<sup>3</sup>.

La solution compensatoire projetée sera donc suffisante pour stocker le volume engendré par une pluie décennale.

### **Pour le Bassin Versant 2 :**

La surface imperméabilisée est de 801 m<sup>2</sup>.

Le volume de rétention nécessaire est 40 m<sup>3</sup> (50 mm par m<sup>2</sup> imperméabilisé selon les hypothèses en vigueur sur le territoire du bassin d'Arcachon).

La solution compensatoire de l'opération sera assurée par une structure réservoir d'épaisseur 0.65 m. de diorite 40/70 à fond de forme plat, assurant un vide de 30% avant rejet au réseau public.

Le bassin versant nécessite un volume de rétention nécessaire de 40 m<sup>3</sup> afin d'assurer la retenue d'un orage décennal. La structure réservoir aura une superficie de 216 m<sup>2</sup> et permettra le stockage d'un volume de 42 m<sup>3</sup>.

Sur la structure réservoir, les eaux de ruissellement seront injectées dans la structure par le biais d'une grille avaloir équipée de décantation de 0.60 m et de coude plongeur relié à des drains d'injection de diamètre 200 mm raccordés directement au drain central.

Un drain de répartition de diamètre 200 mm sera positionné sous la structure réservoir.

Les eaux de ruissellement issues des toitures seront récupérées par des regards pied de chute, puis dirigées vers la structure réservoir.

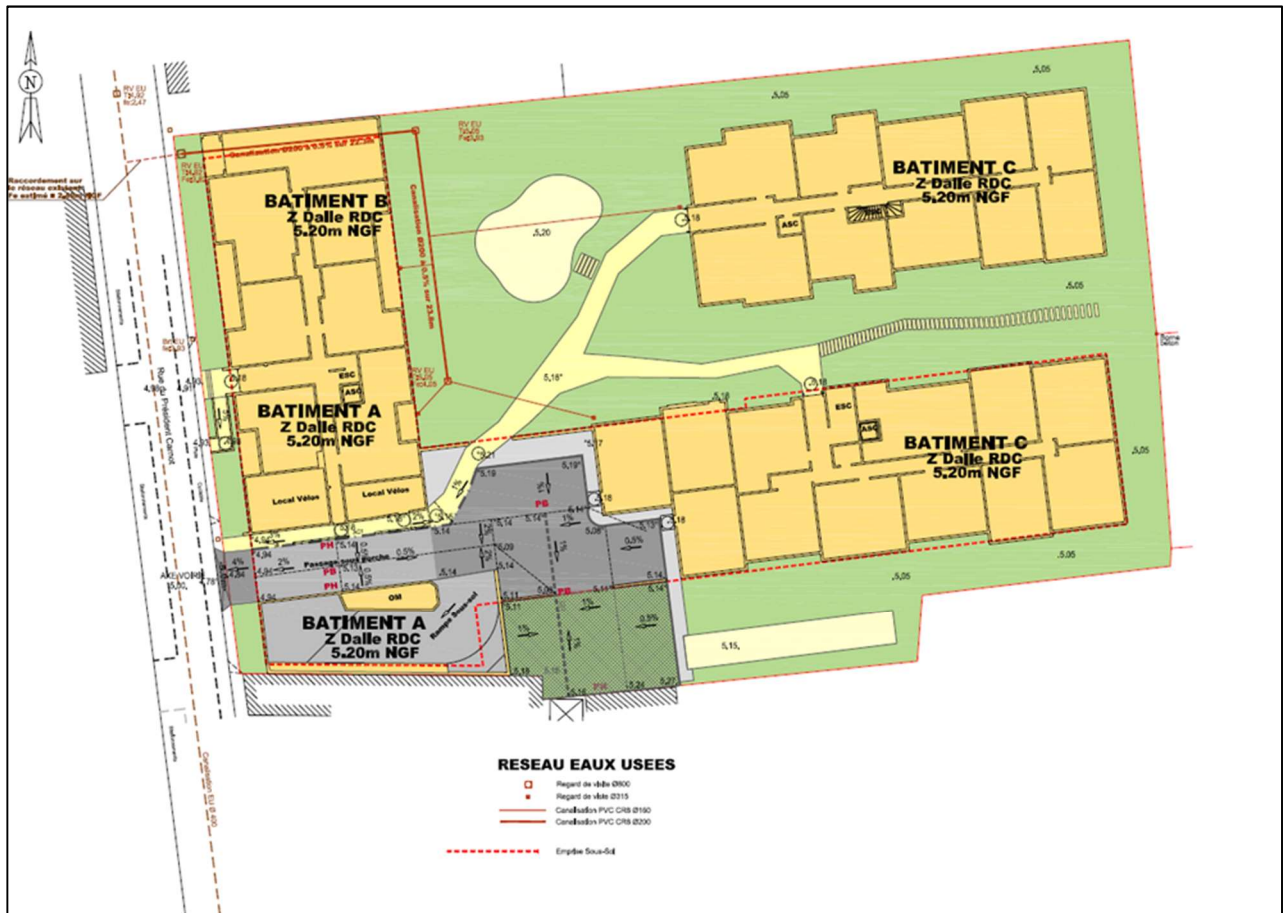
La structure réservoir sera suffisamment dimensionnée et étendue pour permettre une infiltration maximum, toutefois afin d'assurer la pérennité du principe nous proposons de créer un rejet en surverse vers le bassin versant N°2. Pour se faire la structure réservoir sera vidangée par un drain PVC CR8 de diamètre 200 mm posé en fond de structure, puis dirigé vers un regard de visite équipé de décantation de 0.60 m et d'une surverse (coude inversé) servant de débit de fuite vers le bassin versant N°2.

## **4. Le traitement des eaux usées**

L'opération sera équipée d'un réseau d'assainissement d'eaux usées. Le réseau interne sera de type séparatif et gravitaire et permettra la récupération des eaux usées de l'ensemble de l'opération. La canalisation principale sera en Ø200 PVC CR8 avec une pente minimum de 5 mm/m et positionnées sous la voie jusqu'au regard de branchement.

Les canalisations de branchement seront en Ø160 PVC CR8.





Localisation du système d'assainissement des eaux usées (Source : SARL AUIGE)

Avant réception, il sera réalisé une inspection caméra vidéo du réseau posé ainsi qu'un test d'étanchéité conformément aux dispositions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

## 5. Intégration du projet dans son environnement

Le projet de construction de la résidence prévoit de nombreux aménagements paysagers sur une surface d'environ 1 800 m<sup>2</sup> (soit environ 37 % de la surface totale du projet).



**Plan de masse paysager (PC 02-4)**

Un véritable travail paysager est fait pour ce projet : des essences locales d'arbres et d'arbustes seront privilégiées en associant feuillages persistants et caducs. Afin de pouvoir réaliser le projet, les arbres existants seront abattus, mais tous seront remplacés par des arbres de haute tige.

A l'intérieur de la parcelle, le projet révèle un environnement plus végétal. Un cheminement piéton arboré vient accompagner habitant et les visiteurs jusqu'à chacun des bâtiments B & C.

Les espaces libres seront végétalisés. Ils seront aménagés d'une aire de jeux pour enfant au cœur d'un espace boisé, et d'un boudrome en partie Sud propice à la détente.

Le cheminement desservant les logements en cœur d'îlot sera réalisé en béton désactivé.